



DECISION n° 6/2011

Le Directeur du Parc national de la Vanoise,

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 17 juillet 2009, portant sur les délégations accordées au Directeur.

Parc National
de la Vanoise

135 rue du docteur
Julliard
Boîte postale 705
F 73007 Chambéry
cedex

Téléphone
+ 33 (0)4 79 62 30 54
Télécopie
+ 33 (0)4 79 96 37 18

accueil@parcnational-
vanoise.fr

www.parcnational-
vanoise.fr

DECIDE

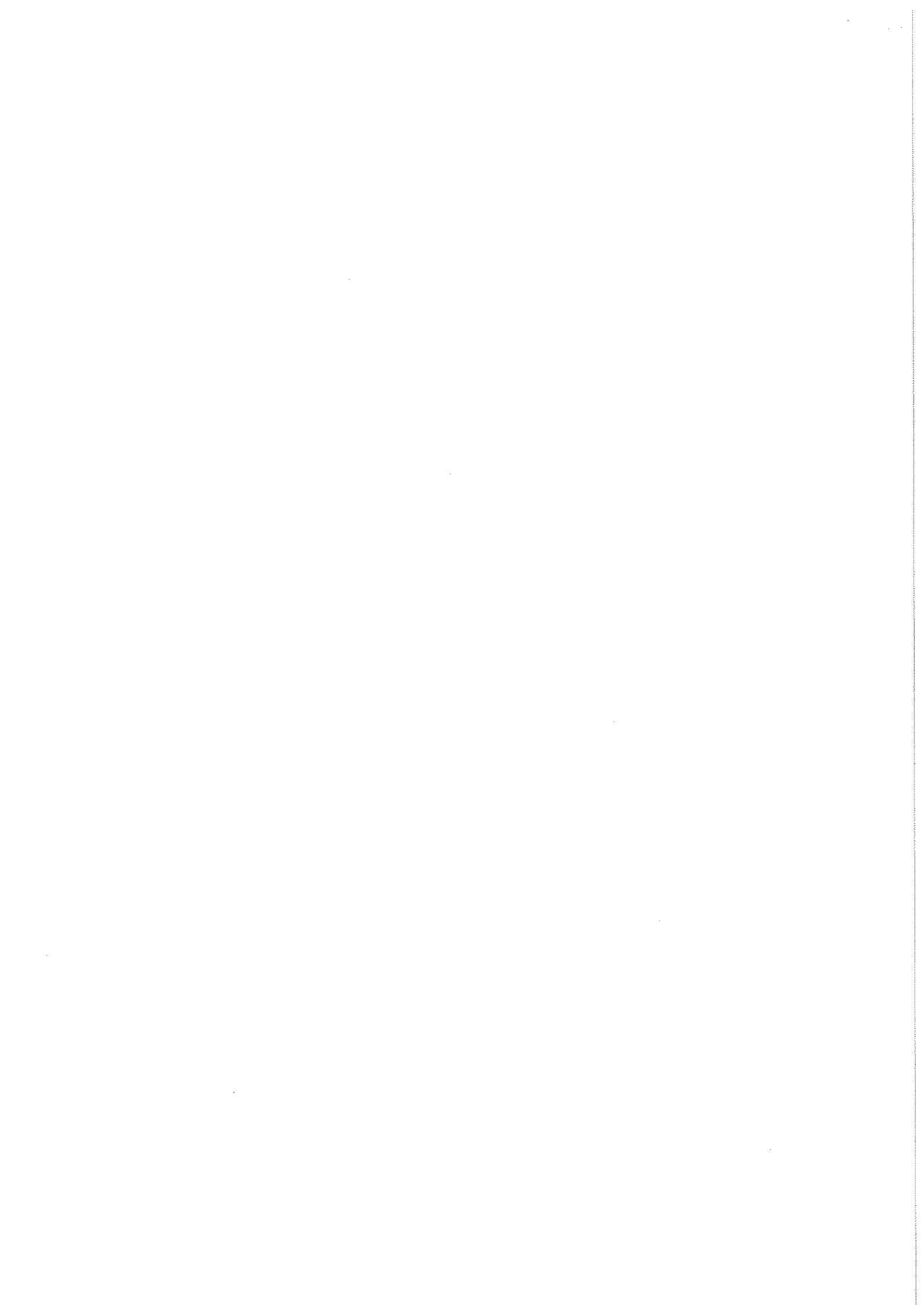
Les tarifs pratiqués dans les refuges sont fixés conformément au tableau ci-après à compter du 1er janvier 2011.

La décision n° 4/2009 en date du 21 janvier 2009 concernant les autres prestations continue de s'appliquer.

A Chambéry le 21 Janvier 2011

Le Directeur,

Philippe TRAUB



TARIFS DES REFUGES

REFUGES ET REFUGES-PORTES	CATEGORIES DE TARIFS	rappel 2007 TTC	rappel 2008 TTC	rappel 2009 TTC	rappel 2010 TTC	Tarifs 2011
REFUGE GARDE OU SURVEILLE en période de gardiennage	Tarif de base (1) hors taxe de séjour Adhérents FFCAM, FFRP et FFME (1) (2) Etudiants et jeunes de 11 à 18 ans (1) (2) Enfants jusqu'à 10 ans (1) (2) Usage de tente avec accès aux commodités (3) par personne Redevance de passage pour les individuels (4) Redevance de passage groupes (5) Scolaires (6) Professionnels de l'encadrement (guides de haute montagne, accompagnateurs) dans l'exercice de leur activité	12,20 11,20 8,80 6,80 3,50 1,00 10,00 6,00 gratuit	12,50 11,50 9,00 7,00 3,50 1,00 10,00 6,00 gratuit	12,50 11,50 9,00 7,00 3,50 1,00 10,00 6,00 gratuit	12,50 11,50 9,00 7,00 3,50 1,00 10,00 6,00 gratuit	13,00 12,00 9,00 7,00 3,50 1,00 10,00 6,00 gratuit
REFUGE NON GARDE (hors période de gardiennage ou de surveillance)	Tarif de base (1) Adhérents C.A.F. Et FFME (1) (2) Etudiants et jeunes de - 25 ans (1) (2) Redevance de passage pour les individuels (4) Redevance de passage groupes (5) Scolaires (6)	8,00 7,00 5,00 1,00 10,00 5,00	8,00 7,00 5,00 1,00 10,00 5,00	8,00 7,00 5,00 1,00 10,00 5,00	8,00 7,00 5,00 1,00 10,00 5,00	8,00 7,00 5,00 1,00 10,00 5,00

(1) Nuitée par personne.

(2) Les tarifs réduits sont accordés uniquement sur présentation des justificatifs.

(3) Tarif par personne/nuit incluant l'usage du coin hors-sac. L'usage des tentes est autorisé autour des refuges suivants :

L'ARPOINT – LA FEMMA – LE FOND DES FOURS – LA LEISSE – LE COL DU PALET – PLAISANCE – LA VALETTE – VALLONBRUN.

(4) Redevance due en plus de la nuitée éventuelle pour l'utilisation des moyens de cuisson et/ou de la vaisselle ; tarif par personne. Redevance non due si consommation.

(5) Tarif pour un groupe comprenant 10 personnes ou plus. Redevance due en plus de la nuitée éventuelle pour l'utilisation des moyens de cuisson et/ou de la vaisselle. Redevance non due si consommation.

(6) Tarif applicable aux encadrants dans la limite de 1 encadrant par tranche de 10 élèves dans le cadre de l'activité scolaire

Montant maximum de la demi-pension (contractuel) :

37 euros en été et 40 € saison enneigée si tarif nuitée de base (répercussion des tarifs de nuitées sur le plafond de la demi-pension)

Recommandation aux gardiens (non contractuel) : repas et petit-déjeuner 15 euros maximum pour enfants de moins de 10 ans